

Accord pour la Réforme de la Fonction Publique Locale!



30 ans après la dernière grande évolution du secteur (la "RGB" en 1994). Après 3 ans de négociations en Comité C, un nouveau cadre général va entrer en vigueur au sein des pouvoirs locaux (via un décret et une circulaire «intégrée»). Cette réforme vise une fonction publique plus moderne, attractive et qui donne des perspectives de carrière à l'ensemble de ses travailleurs.

CELA SIGNIFIE DES AVANCÉES POUR TOUS TELLES QUE :

- LE DÉVELOPPEMENT DES **PERSPECTIVES DE CARRIÈRE POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS** (PAR ÉVOLUTION OU PAR PROMOTION)
- LE PRINCIPE DE « **CARRIÈRE UNIQUE** » (DÉCLOISONNEMENT DES CARRIÈRES)
- DES BARÈMES FAVORABLES POUR LES PLUS PETITS SALAIRES
- UNE **PLUS GRANDE PERSPECTIVE DE CARRIÈRE POUR LES CONTRACTUELS** TOUT EN CONSACRANT LE STATUT DANS UN DÉCRET À CARACTÈRE OBLIGATOIRE
- LA CRÉATION DE NOUVELLES ÉCHELLES
- LE DÉVELOPPEMENT DE **NOUVEAUX TITRES DE COMPÉTENCE**
- LA **VALORISATION DES TITRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES TITRES DE COMPÉTENCES**
- DES MOYENS FINANCIERS POUR UNE ASSURANCE HOSPITALISATION
- ...

La CGSP Admi va mettre en place un accompagnement afin d'aider les sections locales qui devront gérer la mise en œuvre de cette réforme via des négociations particulières.

www.cgsp-admi.be

CGSP Admi